

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

SCT-Cleantech 6010

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--|---------------------|
| Nom du produit | SCT-Cleantech 6010 |
| Code du produit | 9601 |
| L'identifiant unique de formulation (UFI) | W110-J0R2-C00X-3YG0 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|----------------------|
| Utilisation de la substance/du mélange | Produit de nettoyage |
|---|----------------------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--|---|
| Identification de la société/entreprise | Surface Cleaning Technologies (SCT) Sàrl Rte de l'Ancienne Papeterie 106 CH-1723 MARLY (Suisse) + 41 265 88 01 74 contact@sct-cleantech.com |
|--|---|

| | |
|--------------------------------------|--|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | Tox Info Swiss Notfall, En cas d'urgence: 145 Auskunft, Informations: +41 44 251 66 66 |
| Date de révision | 15.09.2022 |

| | |
|----------------|-------------------------------|
| Version | 002 (Version précédente: 001) |
|----------------|-------------------------------|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Isotrideceth-10, No.-CAS 24938-91-8, No.-CE -

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Produit de nettoyage.

| Composants | % en poids | Classification CLP | Identificateur de produit |
|--|-------------------|---|---|
| Alkylpolyglucoside C8, C10 | 1% - 5% | Eye Dam. 1 H318 [Eye Dam. 1 H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2 H319: 9.9 % ≤ C < 10 %] | No.-CAS: 68515-73-1 No.-CE: 500-220-1 No REACH: 01-2119488530-36 |
| Betain, C12_14 alkyldimethyl | 5% - 10% | Eye Irrit. 2 H319 | No.-CAS: 66455-29-6 No.-CE: 266-368-1 No REACH: 01-2119529251-48 |
| Sel de sodium de cocoiminodipropionate | 5% - 10% | Eye Irrit. 2 H319 | No.-CAS: 90170-43-7 No.-CE: 290-476-8 No REACH: 01-2119976233-35-0001 |
| 2-amino-2-méthylpropanol | 5% - 10% | Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, Aquatic Chronic 3 H412 | No.-CAS: 124-68-5 No.-CE: 204-709-8 No REACH: 01-2119475788-16-0000 |
| Isotrideceth-10 | 1% - 5% | Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318 | No.-CAS: 24938-91-8 No.-CE: - |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec la peau | Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste. |
| Ingestion | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Enlever avec un absorbant

inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-amino-2-méthylpropanol (CAS 124-68-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation

skin notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

4.8 ppm STEL [KZGW] (aerosol, vapour)
17.4 mg/m³ STEL [KZGW] (aerosol, vapour)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)

2.4 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour)
8.7 mg/m³ TWA [MAK] (aerosol, vapour)
2 ppm Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time)
7.4 mg/m³ Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy

no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Skin Notation

skin notation

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)

1 ppm TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time)
3.7 mg/m³ TWA MAK (can occur as vapor and aerosol at the same time)

Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)

1 ppm TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed sum of vapor and aerosol, exposure factor 2)

3.7 mg/m³ TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed sum of vapor and aerosol, exposure factor 2)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gant en nitrile extra forte, épaisseur de matériau 0,2 mm Temps de percée: >= 30 min.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | jaunâtre |
| Odeur | Caractéristique. |
| Point de fusion/ point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | n'est pas applicable |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | n'est pas applicable |
| Point d'éclair: | pas applicable |
| Température d'auto-inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH: | 10.6 (100% en solution) |



SURFACE CLEANING
TECHNOLOGIES

| | |
|---|----------------------------|
| Viscosité cinématique: | pas déterminé |
| Solubilité: | complètement soluble (Eau) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | pas applicable |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité et/ou densité relative: | 1.07 g/ml |
| Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| Caractéristiques des particules: | pas applicable (liquid) |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-------------------------------|
| Autres caractéristiques de sécurité | Pas d'information disponible. |
|--|-------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| 10.1. Réactivité | Pas d'information disponible. |
| 10.2. Stabilité chimique | Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
| 10.4. Conditions à éviter | La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. |
| 10.5. Matières incompatibles | Corrode les métaux communs. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun raisonnablement prévisible. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë | Alkylpolyglucoside C8, C10 (CAS 68515-73-1) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) 2-amino-2-méthylpropanol (CAS 124-68-5) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 2900 mg/kg (CHEMVIEW) |
| Corrosion/irritation cutanée | Irritation légère de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Aucun(e). |

| | |
|--|--|
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée. |
| Danger par aspiration | La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme dangereux pour l'aspiration. |
| Expérience chez l'homme | Donnée non disponible. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|---|------------------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | Donnée non disponible. |
| Autres données | Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|--|--|
| 12.1. Toxicité | Peut changer le pH de l'eau. |
| Alkylpolyglucoside C8, C10 (CAS 68515-73-1) | |
| Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data | LC50 96 h Danio rerio 170 mg/L [semi-static] (ECHA) |
| 2-amino-2-méthylpropanol (CAS 124-68-5) | |
| Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data | EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 520 mg/L (IUCLID) |
| Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data | LC50 96 h Lepomis macrochirus 190 mg/L [static] (IUCLID) |
| Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data | EC50 48 h Daphnia magna 193 mg/L (IUCLID) |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Une bioaccumulation est peu probable. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Sur la base des données disponibles sur les matières premières utilisées, on suppose que le produit n'est pas absorbé dans le sol. |

| | |
|---|--|
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | D'après les données disponibles sur les matières premières utilisées, on suppose que le produit n'est pas persistant, bioaccumulatif ou toxique (PBT). |
| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien | Ne contient pas des perturbateurs endocriniens. |
| 12.7. Autres effets néfastes | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Résidus de produit / produit non utilisé | Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. |
| Emballages contaminés | Eliminer comme le produit non utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|-----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | Non applicable. |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| Règlement type des ONU | |
| ADR/RID | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| Informations réglementaires | Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: tensioactifs non ioniques > = 15 %; < 30% : Tensioactifs anioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12. (CH) |
| Alkylpolyglucoside C8, C10 (CAS 68515-73-1) | |
| EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) | NLP No. 500-220-1 |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 1363, hazard class 1 - slightly hazardous to water |
| Betain, C12_14 alkyldimethyl (CAS 66455-29-6) | |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 2633, hazard class 1 - slightly hazardous to water |
| Sel de sodium de cocoiminodipropionate (CAS 90170-43-7) | |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| 2-amino-2-méthylpropanol (CAS 124-68-5) | |
| EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances | Use restricted. See item 75. |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates | Present ([204-709-8]) |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 4183, hazard class 1 - slightly hazardous to water |
| Isotrideceth-10 (CAS 24938-91-8) | |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 670, hazard class 2 - obviously hazardous to water |

15.2. Évaluation de la sécurité Non demandé.

chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.